

2025-2026

# Guide du demandeur

Soutien financier aux initiatives concertées en persévérance scolaire et réussite éducative.



# Table des matières

Contexte	3
Objectifs	4
Admissibilité	5
Financement	6
Frais admissibles	7
Critères de sélection et d'analyse	8
Dépôt	9
Échéancier	9
Processus de demande	10
Coordonnées de R3USSIR	11

# Contexte

Dans le cadre de sa planification stratégique 2024-2028, R3USSIR s'engage à soutenir des initiatives concrètes visant à favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes de la région. Fort de son rôle de concertation et de mobilisation, R3USSIR souhaite encourager des actions directes auprès des jeunes et des familles qui répondent aux priorités d'action régionales établies pour les prochaines années.

Grâce au financement du Programme de soutien à la concertation et aux initiatives (PSCI) du gouvernement du Québec, cet appel à projets vise à appuyer les organismes à but non lucratif (OBNL) qui développent des interventions novatrices et adaptées aux réalités locales, tout en étant alignées avec les priorités d'action régionales. Les projets soumis devront démontrer une contribution claire aux changements souhaités à l'échelle régionale, en mettant en place des actions ciblées ayant un impact tangible sur la motivation, l'engagement et la réussite des jeunes.

Ce guide présente les objectifs de l'appel à projets, les critères d'admissibilité ainsi que les modalités de dépôt des demandes. Nous invitons les organisations souhaitant s'inscrire dans cette démarche collective à soumettre leurs propositions et à contribuer activement à la réussite éducative et au développement du plein potentiel des jeunes de notre région.

« L'éducation est l'outil le plus puissant pour changer le monde. »

- inspiré de Nelson Mandela -



# Objectifs du soutien financier

## Objectifs généraux

Le projet doit démontrer qu'il répond aux objectifs suivants et adresser les changements souhaités tirés de nos priorités d'action régionales et spécifiquement ciblées pour cet appel à projet.



Favoriser un meilleur rendement scolaire et un plus grand engagement du participant dans sa réussite éducative;



Avoir un impact direct sur les jeunes de notre région;



Placer le jeune au centre de son apprentissage et de son parcours scolaire;



Contribuer à réduire les inégalités au regard de la réussite en venant prioritairement en aide aux jeunes en situation de vulnérabilité.

## Cinq priorités d'action régionales

- Valorisation de la diplomation
- Conciliation études-travail
- Soutien et implication des parents
- Compétences en lecture et en écriture
- Choix de projets d'études ou de carrière

Plus précisément, dans le cadre de l'appel à projet 2025-2026, les priorités d'action régionales et les changements souhaités suivants sont ciblés.

Choix de projets d'études ou de carrière	Les occasions d'exploration professionnelle permettant à l'individu d'apprendre à se connaître sont diversifiées et accrues.
	L'entourage de l'individu est sensibilisé quant à son rôle de soutien et son influence dans les choix de celui-ci concernant ses projets d'études et de carrière.
Soutien et implication des parents	Les parents sont outillés et se sentent valorisés ainsi que reconnus dans leur rôle.
	La collaboration entre l'école, la famille et la communauté est renforcée, et ces relations contribuent à améliorer le bien-être des élèves.
Valorisation de la diplomation	Les jeunes comprennent les effets positifs de la diplomation sur leur avenir.
	Tous les milieux, notamment éducatifs et familiaux, valorisent tous les types de diplômes et qualifications.

Les priorités d'action régionales et les changements souhaités qui ne sont pas pris en compte dans cet appel à projet sont intégrés aux projets régionaux de R3USSIR ou à d'autres mécanismes de redistribution.

# Admissibilité

## Organisme admissible :

Tout organisme à but non lucratif (OBNL) légalement constitué, possédant un NEQ. Dans certains cas, il est possible de désigner une organisation distincte du porteur de projet afin d'agir en tant qu'organisation répondante « fiduciaire ». Les écoles ne sont pas admissibles. Elles peuvent néanmoins se concerter avec un organisme à but non lucratif pour développer un projet.

## Critères d'admissibilités du ministère de l'Éducation et de R3USSIR:

Tous les projets proposés doivent obligatoirement répondre à l'ensemble des critères suivants. Il est de la responsabilité du demandeur de démontrer clairement en quoi le projet correspond à ces exigences.

### CRITÈRE 1

Les actions sont reliées aux priorités d'action régionales et plus précisément aux changements souhaités identifiés.

Le projet permet de répondre aux changements spécifiques identifiés. Les actions sont conçues pour soutenir et accélérer la mise en œuvre des transformations souhaitées au niveau régional, en tenant compte des enjeux locaux.

### CRITÈRE 2

Les actions doivent se dérouler entre septembre et juin, et avoir lieu hors des 25 heures d'enseignement.

### CRITÈRE 3

Les actions ciblent prioritairement les enfants, les jeunes et les familles vivant en contexte de vulnérabilité .

Quatre groupes ont été priorisés par R3USSIR soit les jeunes et les familles issus de l'immigration, d'un milieu anglophone, d'une situation plus précaire, ou avec des besoins particuliers.

### CRITÈRE 4

Les actions doivent être issues ou concertées avec une table de concertation (table jeunesse de la MRC, table de quartier, instance de développement communautaire, etc.) L'instance devra être identifiée dès le formulaire d'intention et devra fournir une lettre d'appui au dépôt de la demande complète.

### CRITÈRE 5

Les actions doivent être concertées avec l'école, le centre de services scolaire ou la commission scolaire anglophone.

Le projet doit démontrer qu'il a l'appui de son milieu scolaire. L'organisme porteur du projet devra remettre avec le dépôt de la demande complète un courriel ou une lettre confirmant l'appui du milieu scolaire au projet. Un gabarit de lettre d'appui est fourni, mais un autre format est également accepté.

Exemples d'implication à la mise en œuvre du partenaire scolaire avant, pendant et après le projet: référencement et suivis des participant.e.s, soutien pédagogique, soutien à l'évaluation des élèves, soutien au développement de matériel, participation au comité de réalisation, etc.

★ La collaboration avec un ou plusieurs partenaires concertés ci-dessous est un atout à votre projet : CIUSSS; organisme à but non lucratif (OBNL) figurant au Registre des entreprises du Québec, MRC, municipalité ou service municipal tel que la bibliothèque; entreprises privées, employeurs, etc.

### CRITÈRE 6

Les actions suggèrent la mise en place de conditions favorisant la prise en charge d'activités par les participants.

Les jeunes et les parents sont mobilisés dans les différentes étapes de la réalisation du projet.

## CRITÈRE 7


Les actions suggèrent une certaine fréquence et intensité d'action.

Une action efficace implique une combinaison d'interventions fréquentes, régulières, et d'une intensité ajustée en fonction des besoins des jeunes et des familles, assurant ainsi une présence continue et un accompagnement renforcé. Les actions doivent être régulières pour maintenir l'engagement des jeunes.

## CRITÈRE 8

Les actions sont reconnues efficaces selon la recherche;

Le projet est basé sur des pratiques efficaces fondées sur des données probantes. L'action doit prendre appui sur des fondements scientifiques reconnus et son efficacité doit être démontrée par la recherche. Le projet a des indicateurs d'évaluation clairs afin de confirmer son efficacité et de l'améliorer.



Trouvez des informations sur les actions efficaces selon la recherche et l'évaluation :

- ➔ [Document - Pour agir efficacement sur les déterminants de la persévérance scolaire et de la réussite éducative.](#)
- ➔ [Document - Déterminants de la réussite éducative](#)
- ➔ [Réseau d'information pour la réussite éducative](#)

# Financement

Enveloppe financière totale disponible dans le cadre du présent appel à projet : **140 000 \$**

Montant maximal admissible pour un projet se déployant sur un seul territoire de MRC : **25 000 \$**

Montant maximal admissible pour un projet se déployant sur deux territoires de MRC ou plus : **50 000 \$**

# Frais admissibles

Le soutien financier accordé peut atteindre 75 % des dépenses admissibles et ne peut se substituer aux autres programmes de financement existants. Une contribution minimale de 25 % du milieu est exigée. Une contribution non financières en biens et services est admissible.

L'aide financière consentie doit servir à couvrir uniquement les frais reliés directement à la réalisation du projet :

## Frais admissibles

### Frais d'activités

- Achat ou production de matériel d'animation  
(trousses d'activités, etc.)
- Frais d'impression du matériel lié à l'activité
- Frais de déplacement
- Achat de fournitures pour la réalisation de l'activité
- Achat d'articles promotionnels  
Promotion de l'activité ou achat publicitaire
- Frais de location pour la réalisation de l'activité
- Frais de collation/repas offerts pendant l'activité  
(Maximum 15 % du budget)
- Frais de déplacement  
(pour déplacement lié à la réalisation de l'activité, maximum 15% du budget)

### Ressources humaines

- Salaire et avantages sociaux : uniquement et directement des tâches liées au projet, pourvu qu'ils correspondent aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même, aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables, ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional
- Avantages sociaux  
(Maximum 15 % du montant en salaire)
- Conférencier
- Fournisseur de services (consultant)
- Coût de formation pour la réalisation de l'activité

### Administration

- Frais de gestion  
(maximum de 3 % du financement reçu en argent)

## Frais non admissibles

- Salaires et avantages sociaux non liés au projet
- Locaux (espace de travail) :
  - Achats divers pour l'usage des espaces communs;
  - Entretien et réparation;
  - Utilisation d'un espace de travail.
- Communication :
  - Internet;
  - Ligne téléphonique.
- Mobilier de travail et équipement informatique
- Dépenses déjà réalisées et dépenses pour lesquelles l'OBNL a pris des engagements contractuels avant la date d'entrée en vigueur du protocole
- Dépassement des coûts :
  - Dépenses remboursées par un autre programme;
  - Le remboursement d'une dette ou le remboursement d'emprunts à venir.
- La portion des taxes faisant l'objet d'un remboursement.



# Critères de sélection et d'analyse des formulaires d'intention

Les critères suivants guideront l'évaluation des dossiers:

## Conformité

- Action sur les changements souhaités
- Ciblage des groupes prioritaires
- Fréquence et intensité des actions

## Critères financiers

- Intégration du budget (minimal / idéal) dans budget global du financement

## Critères complémentaires

- Le projet a un potentiel d'implantation ou de mutualisation.

## Concertation

- Collaboration avec milieu scolaire
- Projet issu d'une concertation

## Conditions de succès

- Données probantes issues de la recherche
- Fréquence et intensité des actions et de la participation active des jeunes.

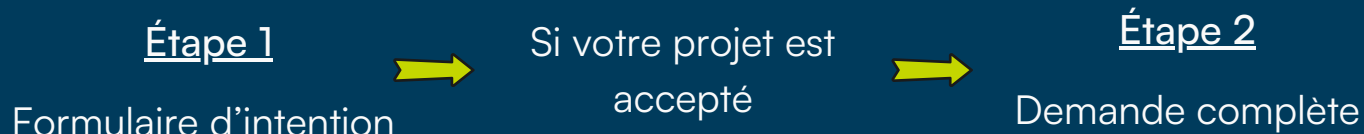
## Description du projet

- Clarté et pertinence
- Lié aux besoins de la région
- Clientèle ciblée





# Déposer une demande de soutien financier en deux étapes



## Étape 1 - Formulaire d'intention

- Remplir le [Formulaire d'intention](#) en ligne.

Nous vous demandons d'avoir pris connaissance des critères d'admissibilité, des critères de sélection et des frais admissibles.



## Étape 2 - Demande complète

Si votre projet est retenu par le comité de sélection, vous serez invités à déposer votre demande complète. Celle-ci devrait comprendre les documents suivants:

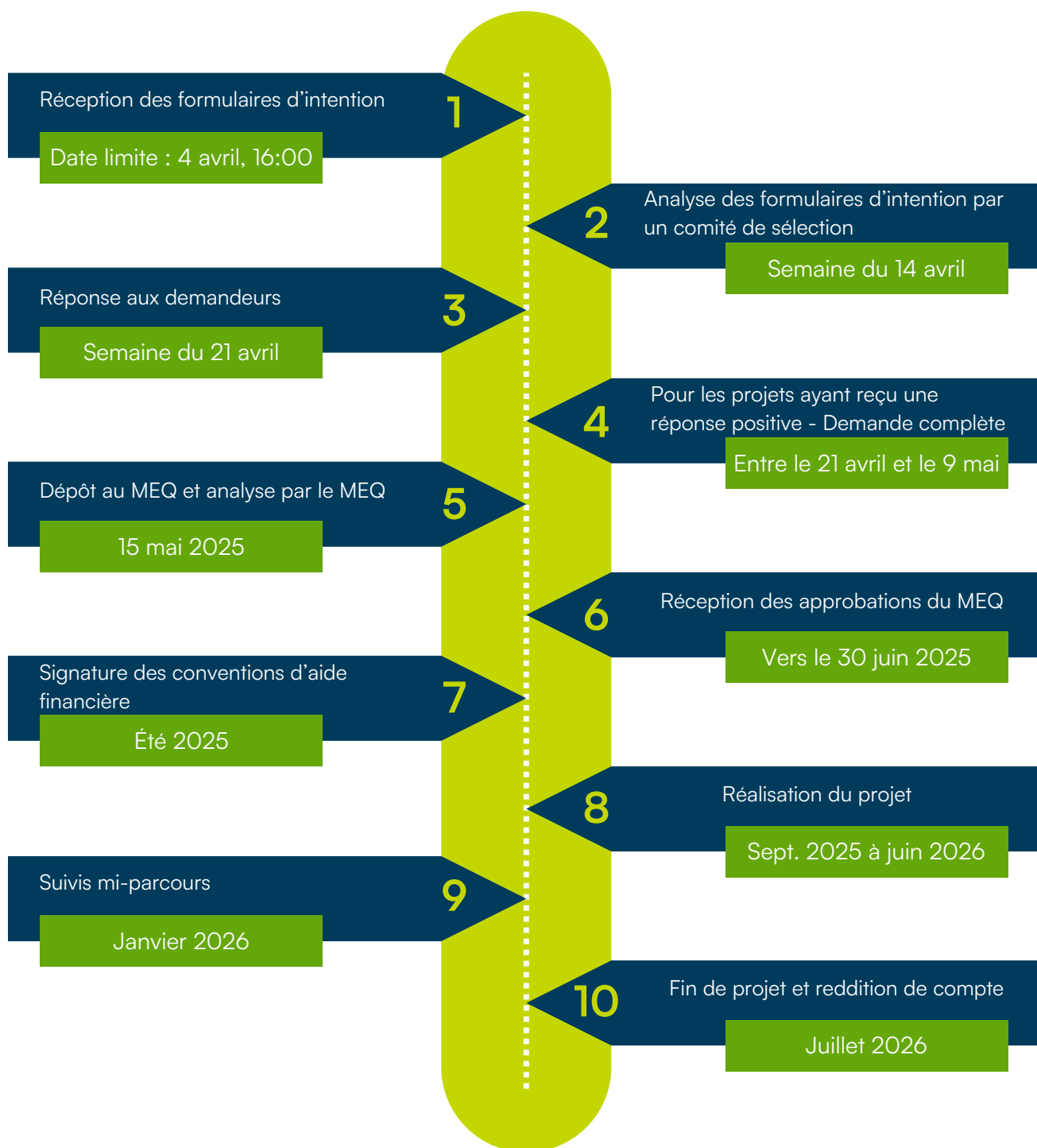
- Formulaire de demande complète dans le canevas fourni.
- Budget détaillé du projet incluant les revenus et les dépenses, dans le canevas fourni.
- Courriel ou une lettre confirmant l'appui du milieu scolaire au projet.
- Lettre d'appui ou extrait de compte-rendu de l'appui de la table de concertation.

## Échéancier

### Date de dépôt

		
Formulaire d'intention	4 avril - 16:00	Formulaire web
Demande complète (Sur invitation suivant la décision du comité de sélection)	9 mai Version complète Échanges avec un agent de développement de R3USSIR entre le 21 avril et le 9 mai 2025	Formulaire informatique envoyé par courriel

# Processus par étape - En bref



## Notes

Si votre projet est admissible au dépôt de la demande complète, un agent de développement de R3USSIR vous accompagnera dans le processus. Ce même agent assurera un suivi auprès des porteurs des projets financés afin de s'assurer que les échéanciers de réalisation et de mise en œuvre sont respectés.

## Modification ou annulation d'un projet

Advenant la modification ou l'annulation d'un projet après la signature de la convention d'aide financière, peu importe la durée, les sommes résiduelles ne peuvent être utilisées pour un autre projet sans l'approbation du ministère de l'Éducation. Chaque nouvelle proposition doit faire l'objet des processus d'analyse et d'approbation déterminés.



Courriel : [projets@reussirestrie.ca](mailto:projets@reussirestrie.ca)

Téléphone : 819-868-3100 poste 56001

Adresse :

120 rue Bellevue, porte 3  
Magog, Québec J1X 4H2

[R3USSIR.CA](http://R3USSIR.CA)

